

**CINQUIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 12 JUILLET 2017  
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2016**

**AMUNDI FINANCE EMISSIONS**

en qualité d'émetteur  
(Société anonyme de droit français)

**CREDIT AGRICOLE S.A.**

en qualité de garant des Titres émis par Amundi Finance Emissions  
(Société anonyme de droit français)

**PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS  
de 10.000.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**" ou le "**Cinquième Supplément**") complète et doit être lu conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'obligations de 10.000.000.000 d'euros (le "**Prospectus de Base**") d'Amundi Finance Emissions (l'"**Emetteur**") qui a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**") n° 16-413 en date du 5 septembre 2016, le Premier Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 16-538 en date du 21 novembre 2016, le Deuxième Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-107 en date du 27 mars 2017 ainsi que le Troisième Supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-159 en date du 13 avril 2017 et le Quatrième supplément au Prospectus de Base qui a reçu le visa de l'AMF n° 17-213 en date du 19 mai 2017.

Ce Cinquième Supplément a été soumis à l'approbation de l'AMF qui l'a visé sous le n°17-350 le 12 juillet 2017, en sa qualité d'autorité compétente pour approuver ce Supplément comme un supplément au Prospectus de Base au sens de l'article 16.1 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 (la "**Directive Prospectus**").

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base, du Premier Supplément, du Deuxième Supplément, du Troisième Supplément et du Quatrième Supplément.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront.

L'Emetteur et le Garant acceptent une responsabilité solidaire pour les informations contenues dans le Prospectus de Base. A la connaissance de l'Emetteur et du Garant (qui ont pris toute mesure raisonnable à cet effet), les informations contenues dans le Prospectus de Base sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer leur portée.

Ce Cinquième Supplément a pour objet de mettre à jour le chapitre « Développements récents » en page 293 du Prospectus de Base, suite aux communiqués de presse du 22 juin 2017 et du 3 juillet 2017 relatifs à l'acquisition de Pionner Investments par Amundi.

Le Prospectus de Base, le Premier Supplément, le Deuxième Supplément, le Troisième Supplément, le Quatrième Supplément et le présent Cinquième Supplément sont disponibles sur (a) le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)), (b) le site Internet de l'Emetteur ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)) et des copies pourront être obtenues auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur, du Garant et de l'Agent Payeur. Conformément à l'Article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, tel qu'amendé, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des Obligations ou d'y souscrire avant que le Supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant une période de deux jours ouvrés après la publication du présent Supplément (soit jusqu'au 17 juillet 2017 17h00).

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
<b>RESUME DU PROGRAMME.....</b>	<b>3</b>
<b>DEVELOPPEMENTS RECENTS.....</b>	<b>4</b>
<b>RESPONSABILITE DU CINQUIEME SUPPLEMENT.....</b>	<b>8</b>

## RESUME DU PROGRAMME

La section “ Evénements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité” présentée à l'Élément B.13 en pages 11 et 12 du Prospectus de Base est annulée et remplacée comme suit :

B.13	<b>Evénements récents revêtant une importance significative pour l'évaluation de la solvabilité :</b>	<b><u>Amundi Finance Emissions</u></b> Sans objet. L'Emetteur estime qu'aucun fait marquant ayant une incidence pour l'évaluation de sa solvabilité auprès des investisseurs n'est intervenu depuis le 31 décembre 2016. Nous rappelons cependant qu'Amundi, la holding du groupe de l'Emetteur, a finalisé le 3 juillet 2017 l'acquisition de Pioneer Investments, qui sera consolidé dans les comptes d'Amundi à compter du 3 <sup>ème</sup> trimestre.
------	---	--

## DEVELOPPEMENTS RECENTS

Le chapitre « Développements Récents » en page 293 du Prospectus de Base est modifié par l'ajout des stipulations suivantes :

*EN RELATION AVEC L'EMETTEUR : COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 JUIN 2017 ET DU 3 JUILLET 2017*

\*\*

### **Le Groupe Amundi annonce la finalisation prochaine du rachat de Pioneer Investments et présente sa future organisation**

Paris, le 22 juin 2017

Le Groupe Amundi a recueilli l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires, et levé toutes les conditions suspensives préalables à la réalisation de l'acquisition de Pioneer Investments. Dans ce contexte, le Groupe Amundi annonce que la finalisation de cette acquisition aura lieu le 3 juillet prochain, conformément à ce qui avait été anticipé.

Les travaux menés au cours des 6 derniers mois ont permis de confirmer les axes de développement du nouveau groupe, définir les priorités de ses métiers et élaborer le plan de mise en œuvre de l'intégration. Ces travaux préparatoires ont confirmé la pertinence stratégique et industrielle du projet de rapprochement entre Amundi et Pioneer Investments et le potentiel de création de valeur qui en résultera. Les synergies que cette intégration permettra de créer seront conformes à ce qui a été annoncé en décembre dernier. Pour rappel, il s'agit de 150 m€ de synergies de coûts et 30 m€ de synergies de revenus en année pleine, au terme d'une intégration qui se déroulera au cours des deux prochaines années.

Pour concrétiser ce potentiel de croissance et de productivité, le Groupe va adapter la gouvernance de son organisation, celle-ci s'inscrivant dans la continuité des principes définis depuis la création d'Amundi.

Cette organisation s'appuiera sur les piliers suivants :

1. **Deux divisions focalisées sur les 2 grands segments de clientèle d'Amundi** : la division clients retail, d'une part, et la division clients institutionnels et corporates, d'autre part.
  - La **division clients retail** a pour objet d'offrir des solutions d'épargne adaptées aux besoins de la clientèle des particuliers à travers des réseaux de partenaires privilégiés ou des distributeurs tiers en Europe, Asie et Amérique. Elle sert aujourd'hui plus de 100 millions de clients individuels dans le monde et représente plus de 450 milliards € d'encours. Cette division sera dirigée par Fathi Jerfel avec pour adjoint Cinzia Tagliabue.
  - La **division clients institutionnels et corporates** développe des solutions d'investissement adaptées aux différents segments de clients qu'elle sert : corporates, assurances, institutionnels, banques centrales et fonds souverains. Elle gère aujourd'hui plus de 860 milliards € d'encours. Cette division sera dirigée par Dominique Carrel-Billiard avec pour adjoint Laurent Bertiau.
2. **Les plateformes de gestion** qui fournissent l'ensemble des solutions d'investissement adaptées aux besoins de chaque catégorie de clientèle. L'apport de Pioneer Investments enrichit l'univers des classes d'actifs couvertes et étoffe l'offre d'Amundi. Les plateformes de gestion seront dirigées par Pascal Blanqué, Group CIO, assisté de Vincent Mortier, CIO adjoint.
  - Pour ce qui concerne les plateformes de gestion active, les responsables seront les suivants :
    - Fixed income : Eric Brard ;
    - Actions : co-responsables Romain Boscher, Diego Franzin ;
    - Marchés Emergents : Mauro Ratto ;
    - Gestions Diversifiées : Matteo Germano ;
    - Stratégies US : Ken Taubes.

- Ces plateformes de gestion seront réparties dans six centres d'investissement principaux : Paris, Boston, Dublin, Londres, Tokyo et Milan. Milan deviendra ainsi une des plateformes globales d'Amundi, notamment en matière de gestions diversifiées et les effectifs basés en Italie seront significativement renforcés.
  - Pour ce qui concerne les métiers qui ne sont opérés qu'au sein d'Amundi, les responsables actuels sont confirmés :
    - Pôle Actifs Réels et Alternatifs (PARA) : Pedro Antonio Arias ;
    - ETF, Indiciel et Smart Beta : Fannie Wurtz ;
    - Trésorerie : co-responsables Thierry Ancona, Thierry Darmon ;
    - Produits structurés : Jean-Philippe Bianquis ;
    - Epargne salariale: Xavier Collot.
3. **Le pôle Opérations, Services et Technologie** qui comprend principalement les fonctions suivantes : Informatique, Middle Office, Services clients, Tables de négociation, Amundi Services. Ce pôle sera placé sous la responsabilité de Guillaume Lesage avec pour adjoint David Harte.
  4. **Le pôle Business Monitoring et Contrôle** qui regroupe principalement les fonctions suivantes : RH, Communication, Gestion des Risques, Audit, Juridique et Conformité. Il sera placé sous la responsabilité de Bernard de Wit. Bernard de Wit assurera, par ailleurs le pilotage du projet d'intégration Amundi-Pioneer.
  5. **La Direction Finance et Stratégie** qui sera placée sous la responsabilité de Nicolas Calcoen avec pour adjoint Domenico Aiello.

L'organisation du Groupe Amundi est donc globale dans ses processus de gestion, ainsi que dans la gestion des infrastructures partagées d'exploitation et de contrôle, mais elle est également locale pour assurer une relation étroite et de proximité avec ses clients.

L'organisation ainsi mise en place **se décline ainsi dans plus de 30 pays**. L'ensemble des responsables pays ont été désignés. Pour les principaux, les responsables seront :

- **Europe** :
  - Italie : Cinzia Tagliabue ;
  - Allemagne : Evi Vogl ;
  - Europe Centrale et de l'Est: Werner Kretschmer ;
  - Royaume Uni : Laurent Guillet ;
  - Irlande : Robert Richardson.
- **USA / Canada et Amérique Latine** : Lisa Jones.
- **Asie** :
  - Japon : Julien Fontaine ;
  - Asie du Nord : Xiaofeng Zhong ;
  - Asie du Sud-Est : Jack Lin.
- **Moyen-Orient** : Nesreen Srouji.

L'entreprise sera dirigée par un Comité Exécutif dont la composition est jointe en annexe. Cette équipe très expérimentée combinera les actuels dirigeants opérationnels clés des deux groupes.

Giordano Lombardo, CEO et CIO Groupe de Pioneer Investments, a pour sa part décidé d'explorer de nouvelles opportunités pour la prochaine étape de sa carrière professionnelle et quittera le Groupe après la finalisation de l'opération. Giordano a largement contribué à la construction et au développement de Pioneer Investments au cours des 20 dernières années, et a notamment œuvré à la stabilisation des actifs de l'entreprise au cours de ces dernières années marquées par le processus de vente de Pioneer Investments. Il a également joué un rôle moteur dans le rapprochement avec Amundi et a activement contribué au pilotage des travaux de préparation du rapprochement. Nous le remercions pour sa contribution et lui souhaitons un plein succès dans ses activités futures.

Les responsables désignés ont maintenant pour mission :

- de mettre en place la nouvelle organisation du Groupe dans chaque pays, après consultation des Instances Représentatives du Personnel,
- et, de mettre en œuvre les plans de développement de leurs activités, et les synergies afférentes.

Yves Perrier indique « *L'acquisition de Pioneer est une étape importante dans la mise en œuvre de la stratégie d'Amundi. Elle permet, d'une part, de consolider notre position de leader européen, et, d'autre part, elle renforce l'offre de produits et services pour nos clients. L'équipe dirigeante et les responsables clés sont en place. Amundi est ainsi en ordre de marche pour faire de l'intégration de Pioneer un accélérateur du développement d'Amundi au bénéfice de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires* ».

#### **Annexe 1 – Liste des futurs membres du Comité Exécutif du Groupe Amundi**

- **Yves Perrier**, Directeur Général, Président du Comité Exécutif
- **Fathi Jerfel**, Directeur de la Division Clients Retail
- **Dominique Carrel-Billiard**, Directeur de la Division Clients Institutionnels et Corporates
- **Pascal Blanqué**, CIO Groupe
- **Guillaume Lesage**, Directeur de la Division des Opérations, Services et Technologie
- **Bernard de Wit**, Directeur de la Division Business Monitoring et Contrôle
- **Nicolas Calcoen**, Directeur Financier Groupe
- **Valérie Baudson**, Directrice Générale de CPR AM, et Directrice du Métier ETF, Indiciel et Smart Beta
- **Isabelle Seneterre**, Directrice des Ressources Humaines
- **Domenico Aiello**, Directeur Financier Adjoint
- **Pedro Antonio Arias**, Directeur du Pôle Actifs Réels et Alternatifs (PARA)
- **Jean-Jacques Barbéris**, Co-Directeur de la couverture des clients institutionnels
- **Alain Berry**, Directeur de la Communication
- **Laurent Bertiau**, Directeur Adjoint de la Division Clients Institutionnels et Corporates
- **Eric Brard**, Directeur du Métier Fixed Income
- **Matteo Germano**, Directeur du Métier Gestions Diversifiées et CIO Italie
- **David Harte**, Directeur Adjoint de la Division Opérations, Services et Technologie
- **Lisa Jones**, Responsable Amériques<sup>1</sup>
- **Werner Kretschmer**, Responsable Europe Centrale et de l'Est<sup>2</sup>
- **Vincent Mortier**, CIO Adjoint Groupe
- **Christian Pellis**, Directeur des Distributeurs Tiers
- **Cinzia Tagliabue**, Directrice Adjointe de la Division Clients Retail, Directrice Générale Italie

<sup>1</sup> Etats-Unis, Canada, Amérique Latine

<sup>2</sup> Autriche, République Tchèque, Pologne, Hongrie et autres pays d'Europe de l'Est

- **Eric Vandamme**, Directeur des Risques
- **Laurence Laplane**, Secrétaire du Comité Exécutif

\*\*

## **Finalisation de l'acquisition de Pioneer Investments**

**Paris, le 3 juillet 2017**

Comme annoncé le 22 juin dernier, Amundi a finalisé aujourd'hui l'acquisition de Pioneer Investments, qui sera consolidé dans les comptes d'Amundi à compter du 3e trimestre. Cette étape permettra de lancer la phase effective d'intégration opérationnelle.

\*\*\*

## RESPONSABILITE DU CINQUIEME SUPPLEMENT

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Cinquième Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Amundi Finance Emissions**  
90 boulevard Pasteur  
75015 Paris  
France

Dûment représentée par Pierre Bosio  
en sa qualité de Directeur Général

le 12 juillet 2017

Au nom du Garant

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Cinquième Supplément (à l'exception des informations relatives aux Titres et à Amundi Finance Emissions) sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

**Crédit Agricole S.A.**  
12, place des Etats-Unis  
92127 Montrouge  
France

Dûment représentée par Olivier Belorgey  
en sa qualité de Directeur de la gestion Financière

le 12 juillet 2017



### **Autorité des marchés financiers**

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 17- 350 en date du 12 juillet 2017 sur le présent Cinquième Supplément au Prospectus de Base. Ce Cinquième Supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de du Prospectus de Base, tel que complété par ce Cinquième Supplément donnera lieu à la publication de conditions définitives.